



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation interministérielle  
à l'accessibilité**

# Rapport d'activité 2025

Délégation interministérielle  
à l'accessibilité



De gauche à droite :  
Catherine BOEHM, Alain MAISON, Isabelle SAURAT, Tavana  
LIVARDJANI, Léna LE HOUEROU, Corentin RIVIÈRE, Dominique  
LASSUS-MINVIELLE

# La délégation

Créée en décembre 2022 pour incarner et coordonner l'engagement de l'État en faveur d'une société plus inclusive, la **Délégation Interministérielle à l'Accessibilité (DIA)** a pour mission de garantir l'accessibilité pour toutes et tous.

La DIA est placée sous l'autorité conjointe des ministres chargés de l'autonomie et des personnes handicapées, de la santé, de l'aménagement des territoires et de la décentralisation, de la ville et du logement, des transports, de l'économie et de la fonction publique. **Elle collabore étroitement avec les ministères, les hauts fonctionnaires au handicap et à l'inclusion, les collectivités territoriales, les sous-préfets handicap inclusion, le Conseil national consultatif des personnes handicapées les associations de personnes en situation de handicap et les acteurs économiques pour promouvoir une accessibilité universelle.**

Garantir la  
cohérence des  
politiques  
d'accessibilité

Aider acteurs  
publics et privés à  
se conformer

Évaluer les  
avancées et  
identifier les  
obstacles

## Trois domaines d'intervention



### L'accessibilité physique

Faciliter l'accès à la voirie, aux bâtiments, aux transports et aux espaces publics



### L'accessibilité numérique

Garantir des outils numériques utilisables par chacun



### L'accessibilité téléphonique

Assurer un service de téléphonie accessible par toutes et tous



La parole à la déléguée

“

## Trois ans d'action avec les usagers au centre

”

Depuis 2022, nous œuvrons pour une société plus inclusive, plus accessible à toutes et à tous. Et pourtant, le chemin reste encore long. 2025 a été une année charnière avec la célébration des 20 ans de la loi handicap. Cette loi a posé les bases de l'égalité des droits et des chances. Elle nous rappelle une évidence : **l'accessibilité n'est pas une option, c'est un droit.**

C'est pour cela que la DIA a été créée : **transformer cette politique publique en réalité.** Grâce à son caractère interministériel, elle **coordonne** et **harmonise** les politiques publiques dans tous les domaines (physique, numérique, téléphonique). Notre mission est simple : outiller, accompagner, inspirer.

Je le dis souvent, **l'accessibilité, ce n'est pas si compliquée.** Elle se traduit par des gestes simples : abaisser un comptoir, former le personnel, penser l'utilisateur avant tout. C'est cette approche pragmatique mettant l'utilisateur au centre qui guide la mise en œuvre de la politique publique.

Dans cette dynamique, nous avons conçu cette année, à la demande de la ministre chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, Charlotte Parmentier-Lecocq, la **Boîte à outils accessibilité à destination des élus.** Elle a été pensée pour donner à chacun des clés concrètes, pour accompagner les projets et pour inspirer en partageant les bonnes pratiques. Car je le constate à chaque déplacement : les territoires sont en première ligne, et c'est là que naissent les initiatives qui changent le quotidien.

Mais trois ans d'existence, ce n'est pas un aboutissement : c'est le moment d'accélérer, ensemble. L'accessibilité ne doit plus être une promesse, mais une réalité partout, pour tous. **Continuons à bâtir une société où chacun trouve sa place, parce qu'une société accessible est une société qui grandit.** »

Isabelle SAURAT

Déleguée interministérielle à l'accessibilité

# Les 20 ans de la loi handicap du 11 février 2005



Adoptée il y a vingt ans, la loi du 11 février 2005 a posé les fondations d'une société plus inclusive, en affirmant que l'accessibilité est un droit pour tous. Elle a permis de faire évoluer les mentalités et les politiques publiques, en intégrant l'accessibilité dans les lieux accueillant du public, les bâtiments, les écoles, les transports mais aussi les services numériques (des démarches administratives au e-commerce en passant par la téléphonie).

Depuis 2005, des progrès significatifs ont été réalisés : des centaines de milliers d'établissements rendus accessibles, des outils numériques plus accessibles, des transports mieux pensés. Pourtant, l'accessibilité universelle reste incomplète. Trop de lieux, de services et de démarches restent encore hors de portée pour de nombreuses personnes en situation de handicap.

À l'occasion de cet anniversaire, le Gouvernement a réaffirmé son engagement avec des mesures concrètes : prise en charge intégrale des fauteuils roulants, renforcement de l'accessibilité des services numériques, simplification des démarches administratives. Son objectif est de faire de l'accessibilité une réalité quotidienne, pour que chacun puisse vivre, se déplacer et participer pleinement à la société.

## Une initiative importante du SIG\* : former les agents publics à l'accessibilité

À travers la campagne « *Imaginez un quotidien où rien n'est vraiment pensé pour vous* », pilotée par le SIG, l'État a affirmé sa volonté de former ses agents pour que l'inclusion devienne un réflexe. Les formations Mentor leur permettent de concevoir des services réellement accessibles à toutes et tous.



## Mentor : un outil pour transformer les pratiques

Avec plus de 180 000 inscrits, la plateforme Mentor témoigne de l'engagement de l'administration à faire évoluer les pratiques vers plus d'accessibilité. Ces formations, ouvertes à tous les métiers, portent un changement culturel fort : intégrer l'accessibilité dans chaque geste professionnel, pour ne laisser personne de côté.

\*Service d'Information du Gouvernement

# COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DU HANDICAP

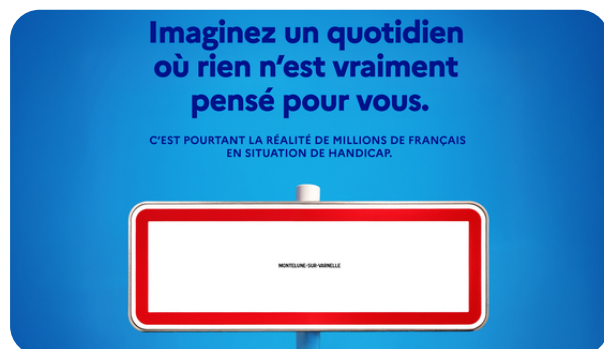
Lors du **CIH du 6 mars 2025**, le Premier ministre a réaffirmé une priorité forte : **rendre accessibles les établissements recevant du public (ERP) dits « essentiels »** qui comprennent les commissariats, les gendarmeries, les tribunaux, les hôpitaux et les établissements scolaires .

Devenue une **Politique Prioritaire du Gouvernement (PPG)** en juillet dernier, elle vise à garantir l'accès aux services publics fondamentaux et à résorber les « points noirs » identifiés par les usagers et les associations.

Cette démarche s'accompagne d'actions concrètes : financements ciblés, calendrier resserré et suivi transparent. Son objectif est de **faire de l'accessibilité une réalité partout où elle conditionne l'accès à l'égalité et à la dignité.**

À cet effet, la **circulaire du 25 juin 2025** marque un tournant : elle impose un plan d'action ambitieux pour accélérer la mise en accessibilité des ERP, avec **priorisation, accompagnement, contrôle** et **sanctions** si nécessaire.

## La Boîte à outils accessibilité à destination des élus



À l'approche des élections locales, garantir l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap est essentiel pour permettre à chacun de participer pleinement à la vie citoyenne. Pour accompagner les élus dans la mise en accessibilité de leur territoire, la DIA, avec l'appui du SIG, a créé **une boîte à outils « accessibilité »** regroupant informations réglementaires, dispositifs financiers, guides pratiques et exemples inspirants.

Son objectif est d'**accompagner, outiller** et **inspirer**. **Car rendre un territoire accessible n'est pas toujours complexe et coûteux.** Cela peut passer par des gestes simples : abaisser un guichet en mairie, accueillir les chiens guides, former le personnel à l'accueil des personnes handicapées, ou organiser un événement culturel ouvert à tous.



[À retrouver ici](#)

Et les collectivités sont les premiers acteurs de l'accessibilité. Car c'est dans les territoires que fleurissent et se développent les projets accessibles.

# Les temps forts de 2025



15  
JAN

Participation à la « table ronde école inclusive » au **Sénat**



31  
JAN

Visite du chantier du théâtre Max Jacob en rénovation à **Quimper**



01  
FEV

Participation au forum « 20 ans de la loi de 2005 dans le sport et la culture » à **Landerneau**



11  
FEV

Anniversaire des 20 ans de la loi handicap du 11 février 2005



28  
AVR

Présentation de l'application innovante **MyEasy Access** à Marseille en présence du président du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)



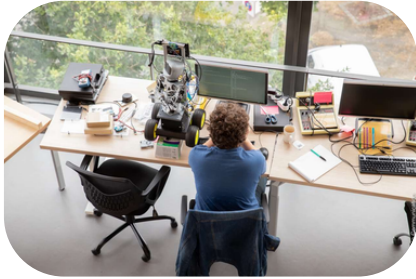
15  
MAI

Visite des sites culturels de **Bourges**, capitale européenne de la culture 2028



18  
MAI

Accueil de l'exposition photo  
100 % accessibilité au  
ministère des solidarités



24  
JUN

Découverte des réalisations  
du projet **Handicap  
Innovation Territoire (HIT)** de  
Lorient Agglomération



04  
SEP

Publication de la **Boîte à  
outils accessibilité** à  
destination des élus sur le  
site *info.gouv.fr*



19-21  
NOV

Animation du stand DIA au  
**Salon des Maires 2025**

3-5  
JUN



Présence au **Salon  
Autonomic** de Paris



28  
JUN

Entrée en vigueur de la  
**directive européenne**  
visant à garantir l'accès à  
certains services et  
produits aux personnes en  
situation de handicap



17  
NOV

Intervention à l'événement  
**IA & Handicap** de Lille  
(emploi et handicap en  
faveur de l'innovation)

# Les déplacements



## 2025 en chiffres

**25**

Déplacements  
sur le territoire  
national

**291**

Millions d'euros mobilisés  
dans le cadre du Fonds  
Territorial de l'Accessibilité  
(FTA) en 2025

**35**

Participations  
aux événements,  
salons, tables rondes

# Accessibilité physique

## Les Ambassadeurs de l'accessibilité (AA)

Le service civique des AA prévoit le recrutement de 1 000 jeunes d'ici 2027 pour accompagner la mise en accessibilité des ERP. Ils aident leurs responsables, sensibilisent le grand public et alimentent la plateforme **Acceslibre** (<https://acceslibre.beta.gouv.fr>), site recensant et partageant gratuitement les informations sur l'accessibilité des ERP, afin de faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap.

350

ambassadeurs ont été recrutés depuis 2023

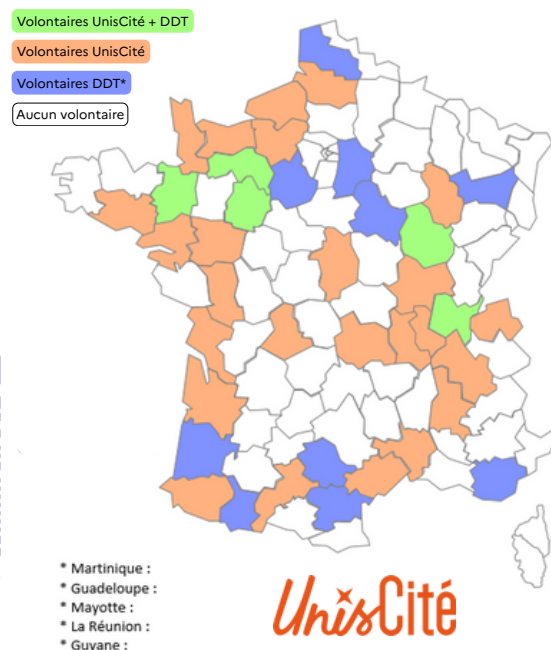
615 000

établissements déjà recensés sur la plateforme Acceslibre



À retrouver ici

Répartition des volontaires fin 2025



## Mobilité sans couture

Dans le cadre de la charte **Pour une société pleinement accessible**, signée lors de la Conférence nationale du handicap (CNH) d'avril 2023 entre l'État et les associations d'élus locaux, un nouveau groupe de travail, auquel la DIA participe, s'attache à rendre la mobilité fluide et inclusive pour tous et dans tous les territoires.

L'objectif est de **permettre à chacun de se déplacer d'un point A à un point B sans rupture, quel que soit le mode de transport.**

Après des auditions d'acteurs publics, privés et associatifs, **des recommandations sont en cours d'arbitrage pour la CNH\* 2026**, notamment sur la collecte de données, la signalétique adaptée et l'accès des fauteuils roulants électriques aux transports en commun.

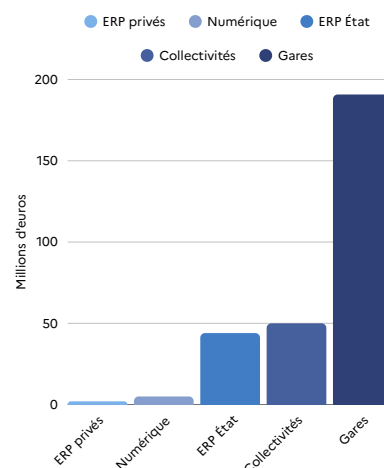


## Fonds territorial de l'accessibilité (FTA)

Le FTA est un **outil concret** pour accélérer la mise en accessibilité des lieux du quotidien. Au-delà des ERP privés de 5<sup>e</sup> catégorie, le FTA s'inscrit dans une dynamique plus large : accompagner les collectivités, appuyer les ERP d'État, renforcer l'accessibilité numérique et moderniser les infrastructures comme les gares.

**Chaque euro investi vise un objectif simple : rendre l'inclusion réelle et visible dans les territoires.**

Consommation du budget FTA en 2024



\* Conférence Nationale du Handicap \* Direction Départementale des Territoires

# Accessibilité numérique

## 250 démarches essentielles

L'État s'est engagé à rendre **100 % des 250 principales démarches administratives essentielles accessibles d'ici fin 2026** : déclarer ses impôts, demander une carte d'identité, accéder aux services sociaux...

Parce que si une personne en situation de handicap ne peut pas effectuer ces démarches en ligne, c'est une exclusion de la citoyenneté. Un plan d'action ambitieux, qui concerne tous les ministères, a été mis en place pour que l'accessibilité numérique soit sans compromis.



2026

## Point d'Accès aux Données d'Accessibilité (PAUDA)



Face à l'éparpillement et au manque de normalisation des données d'accessibilité, la DIA porte la création du **PAUDA**. Son objectif est de **centraliser**, **harmoniser** et **ouvrir les données** pour améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées et piloter les politiques publiques.

Une première étape décisive a été franchie avec un premier financement de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui permettra de concrétiser ce projet.

# Accessibilité téléphonique

## La Solution d'Accessibilité Téléphonique Universelle (SATU)

La Solution d'Accessibilité Téléphonique Universelle est conçue pour garantir une accessibilité téléphonique simple et équitable pour tous. Celle-ci vise un objectif de **permettre à toute personne, quel que soit son handicap, de joindre un service public sans obstacle**.



En 2025, le projet a franchi des étapes décisives : l'élaboration d'un **référentiel de labellisation** et la validation d'un **plan de financement** permettant de recruter le gestionnaire et lancer la solution technique.

# Réseau France services

Le réseau France services bénéficie d'un financement assuré par la Banque des Territoires, garantissant son déploiement et son accompagnement dans les territoires.

## 324

espaces France services  
lauréates de « **Lieux  
innovants, Lieux  
accueillants** »  
en deux ans

## 246

portées par des **collectivités territoriales**

## 71

portées par des **associations**

## 8

portées par l'**État**

## 86%

des structures labellisées se sont engagées à améliorer l'accessibilité de leurs locaux. **Car l'accessibilité est une dimension clé des France services.** En 2025, la DIA a été associée à une expérimentation menée avec la Banque des territoires et l'association Signe de sens pour y renforcer l'inclusion. Cela a abouti à **un livret d'inspiration** et à **une formation en ligne en 4 modules**, déployée sur tout le territoire.

## Cap sur 2026



Le **19 janvier 2026** marque les trois ans d'action de la DIA pour une **accessibilité universelle**. Depuis sa création, elle a coordonné les politiques publiques, lancé des outils numériques innovants et renforcé la coopération avec les territoires. Cet anniversaire marque une étape clé pour poursuivre la dynamique engagée et **œuvrer à faire de l'accessibilité une réalité concrète**.



En **mars 2026**, les élections municipales sont une opportunité majeure pour renforcer l'inclusion dans les territoires. Garantir à chaque citoyen la possibilité de participer pleinement à la vie démocratique est essentiel. C'est pourquoi afin d'accompagner les élus, la « **boîte à outils accessibilité** » constitue un levier concret pour améliorer l'accès aux services, aux bâtiments et à l'information.



Organisée tous les trois ans, la **CNH** constitue un temps fort du dialogue entre l'État, les collectivités, les associations et les citoyens. Elle permet de **dresser le bilan des politiques menées** et de **définir les priorités pour les années à venir** en matière d'accessibilité, d'inclusion et d'égalité des droits des personnes en situation de handicap.

# ***Garantir l'accessibilité, c'est la construire avec et pour les usagers***

Retrouvez toutes les informations relatives à l'accessibilité sur :



Envie de rester connecté(e) aux actions de la Délégation ?  
Suivez-nous sur LinkedIn !



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégation interministérielle  
à l'accessibilité